



Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et les étudiant·es plus que jamais déterminé·es pour obtenir le retrait de la réforme des retraites !

Appel à la grève et aux manifestations le jeudi 6 avril 2023

Plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, jeunes et retraité·es se sont mis en grève et ont manifesté le mardi 28 mars, cinq jours après la journée historique du 23 mars qui avait déjà rassemblé 3,5 millions de personnes. Par sa mobilisation le monde du travail a montré sa détermination sans faille pour obtenir le retrait du projet porté par le gouvernement.

Après l'adoption du projet de loi par la voie du 49.3, sans vote à l'assemblée nationale, la jeunesse a confirmé sa participation de plus en plus importante dans les mobilisations contre la réforme des retraites et la précarité tout au long de la vie.

En ne répondant pas à la demande de retrait, en usant du 49.3, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale. Depuis le début du mouvement les organisations syndicales et de jeunesse ont alerté l'exécutif sur le risque d'explosion sociale que pouvait provoquer cette réforme injuste, injustifiée et brutale.

Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif se combine à une répression de plus en plus brutale qui nous inquiète très fortement. Alors que le calme a toujours caractérisé le mouvement, l'intersyndicale déplore le nombre de blessé·es. Depuis des semaines, nos organisations ont fait preuve d'une grande responsabilité, nous demandons au gouvernement de prendre la sienne.

Le gouvernement a la responsabilité de garantir la sécurité et le respect du droit de grève et de manifester. Il est en particulier inadmissible d'avoir recours à l'enseignement distanciel les jours d'action interprofessionnelle : c'est un contournement intolérable du droit de grève.

Le projet de réforme de retraites aura dans l'ESR des conséquences particulièrement néfastes notamment en raison de l'entrée parfois très tardive dans la carrière des personnels (35 ans en moyenne pour les métiers qui nécessitent le doctorat) et de la non prise en compte des années d'études et souvent des services réalisés à l'étranger.

Dans l'ESR, la précarité est grande pour beaucoup de personnels (vacataires, contractuel·les, temps partiels...) et les salaires sont insuffisants. Cette réforme affecterait tous les personnels, et en particulier les femmes qui sont de manière générale moins bien rémunéré·es et qui accèdent moins facilement aux plus hautes rémunérations. Quelle que soit leur carrière, toutes et tous subiraient l'allongement de la durée de cotisation et le recul de deux ans de l'âge légal, et une baisse de pension.

La réforme proposée n'est pas une fatalité. D'autres choix sont possibles.

L'intersyndicale de l'ESR soutient les mobilisations, les manifestations, les actions intersyndicales et les grèves qui se poursuivent depuis janvier. Elle appelle à élargir encore la mobilisation dans l'ESR jusqu'à l'obtention du retrait de la réforme.

Elle appelle à rejoindre les rassemblements syndicaux de proximité définis localement et à une nouvelle grande journée de grève et de manifestations le jeudi 6 avril partout dans le pays.

Paris, le 3 avril 2023